

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATIONS SOCIALES - RÉGIME AGRICOLE

Catégorie(s)

- Annuaire
- Information
- Téléservice

Thématique(s)

- Logement, habitat
- Santé
- Parentalité, famille

Public(s)

- Familles, enfants
- Seniors (+ 60 ans)

Comment faire ?

La MSA (Mutuelle Santé Agricole) gère l'ensemble des droits sociaux des salariés et non salariés agricoles et leurs ayants droits :

- Les droits de santé (remboursement, indemnités journalières)
- Actions pour préserver la santé
- Droits de familles (prestations familiales et aides au logement)
- Aides spécifiques (accompagnement lors de l'installation professionnelle)
- Droit à la retraite
- Santé et sécurité au travail

A qui s'adresser ?

Vous êtes un particulier, accéder directement aux services en ligne :

- Services liés à **la santé**
- Services liés à **la famille et au logement**
- Services liés à **la retraite**
- Services liés à **la prime d'activité et au RSA**
- Services liés à **la solidarité, au handicap et à la dépendance**

Assistance dédiée pour les démarches en ligne **03 20 900 500**

Contactez la MSA par courrier :

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14 rue Felix Trutat
21046 DIJON CEDEX

Contactez la MSA Bourgogne par téléphone :

La MSA Bourgogne **0 969 36 20 50**



Lien vers la ressource

<https://bourgogne.msa.fr>